

## Convocation du Conseil Municipal

---

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront au lieu ordinaire de leurs séances le dimanche 25 octobre 1936, à 10 heures 30.

— Ordre du jour —

1. Election des délégués aux élections sénatoriales.
2. Affaires diverses

Rezé, le 21 octobre 1936

Le Maire

*J. Gaudin*

## Conseil Municipal

---

### Séance du 25 octobre 1936

---

L'an mil neuf cent trente six, le 25 du mois d'octobre à dix heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Rézé s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> Bangeron, Maire.

Étaient présents M<sup>rs</sup> les Conseillers municipaux :  
 Gar Marcellin Gabriel, Bangeron Léon, Guérin Jean,  
 Hervouet Eugène, Guépin Joseph, Vignais Jean, Marcheteau  
 Auguste, Fabrice Marcel, Ordrouneau Philippe, Lefort  
 Paul, Jeanneau Jean Baptiste, Landrien Fernand,  
 Gendrouneau François, Goutière Emile, Chauvelon Félix,  
 Gbaumont Gustave, Reignon Louis, Girard Jean, Boutin  
 Arthur, Massien Félix, Charriau Eugène, Clouet Auguste  
 Collive Clément, Charlot René.

Absents : M<sup>rs</sup> Marchais Julien, Sorin Emile  
 Barreau Léon, excusés.

Le Conseil a élu pour secrétaire M<sup>r</sup> Guérin.

M<sup>r</sup> le Président a donné lecture :

1<sup>o</sup> des articles transcrits ci-dessus de la loi organique  
 du 2 août 1875 sur les élections des sénateurs, modifiée par



la loi du 7 décembre 1884 ;

2° Du décret de convocation des conseils municipaux à l'effet de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale qui doit avoir lieu le 29 novembre prochain dans le département.

3° De l'article 1, § 3, de la loi du 30 décembre 1875 et des articles 3 et 4 du décret du 3 janvier 1876 visés dans le décret de convocation.

### Election des délégués

#### 1er tour de scrutin

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de 12 délégués.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à douze heures. Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	24
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12
Ont obtenu :	
M. M. Germain Jean Baptiste	23 voix.
Landrian Fernand	23 voix
Gar-Merilliet Gabriel	23 voix
Guéria Jean	23 voix
Charrian Eugène	23 voix
Lefort Paul	23 voix
Goutière Emile	23 voix
Genesmeau François	23 voix.
Tangeron Lion	23 voix
Bontin Arthur	23 voix
Grasmeau Philippe	23 voix
Griand Jean	23 voix.

Ont réunis la majorité absolue et ont été proclamés délégués :



M<sup>r</sup> Germain J. B<sup>te</sup> qui a déclaré accepter le mandat  
 M<sup>r</sup> Landrian Fernand, qui a déclaré accepter le mandat  
 M. Gar. Marillet Gabriel, qui a déclaré accepter le mandat  
 M<sup>r</sup> Guérin Jean, qui a déclaré accepter le mandat  
 M<sup>r</sup> Charrier Eugène, qui a déclaré accepter le mandat  
 M<sup>r</sup> Lefort Paul qui a déclaré accepter le mandat  
 M<sup>r</sup> Goutière Emile qui a déclaré accepter le mandat  
 M<sup>r</sup> Gendronneau François qui a déclaré accepter le mandat  
 M<sup>r</sup> Fangeron Léon qui a déclaré accepter le mandat  
 M<sup>r</sup> Boutin Arthur qui a déclaré accepter le mandat  
 M<sup>r</sup> Ordronneau Philippe qui a déclaré accepter le mandat  
 M<sup>r</sup> Girard Jean qui a déclaré accepter le mandat.

### Election des suppléants.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de 3 suppléants.

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	24
À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels des votants se sont fait connaître	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12
Ont obtenu :	
M <sup>r</sup> Peignon Louis	23 voix
M <sup>r</sup> Clouet Auguste	23 voix
M <sup>r</sup> Vignais Jean	23 voix.
Ont réuni la majorité absolue et ont été déclarés suppléants :	
M <sup>r</sup> Peignon Louis qui a déclaré accepter le mandat	
M <sup>r</sup> Clouet Auguste, qui a déclaré accepter le mandat	
M <sup>r</sup> Vignais Jean, qui a déclaré accepter le mandat,	
Observations et réclamations : Néant.	

### Dotation de Rohellec

M<sup>r</sup> le Maire expose au Conseil Municipal que M<sup>lle</sup> Le Rohellec, habitant Brestemont, âgée de 68 ans, a manifesté l'intention de donner à la Commune l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers

transmis le  
 15.1.36  
 l'ancien Notaire

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'état des lieux de la salle Le Robellec, décide à l'unanimité d'accepter cette donation.

Règlement du sinistre de la vedette "La Bretemousine". Le 10 mars 1936. Suite de la suite de l'incendie survenu à bord de la vedette "La Bretemousine", l'indemnité proposée par les assureurs, conformément au rapport de l'expert a été fixée ainsi qu'il suit :

1° Coque : travaux effectués par la Cie. Nantaise	38 800
2° Moteurs : réparations	29 000
3° Frais de remorquage	150
	67 950
à déduire : frais de courtage	184.50
montant net de l'indemnité :	67 765.50

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter l'indemnité ainsi fixée à la somme de soixante sept mille sept cent soixante cinq francs cinquante centimes.

Fréquentation des écoles communales par des élèves des communes voisines.

M. le Maire signale au Conseil municipal que les écoles publiques communales, principalement celles de Rezi, Bretemoult et Ragon sont fréquentées, dans une proportion notable par des élèves habitant des communes limitrophes, principalement la Commune de Bouguerais. Cet état de chose crée pour la Commune une charge assez lourde, puisque tous les enfants des écoles bénéficient des fournitures gratuites, sans distinction de lieu de résidence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de demander à la Commune de Bouguerais de participer aux frais de fournitures scolaires, proportionnellement au nombre d'élèves y habitant qui fréquentent les écoles publiques de Rezi.

Demande de subvention pour le monument au Maréchal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas participer aux frais d'érection de ce monument.

transmis le  
 20-11-36



Modification des tarifs des transports par bateaux.

M. le Maire expose au Conseil municipal que l'application des nouvelles lois sociales va occasionner dans le budget des dépenses de l'exploitation des bateaux une augmentation de 75 000 + par an environ.

Pour compenser cet accroissement de dépenses, il y a lieu de prévoir, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1937, une augmentation du prix des transports, billets individuels et abonnements. M. le Maire donne lecture du rapport de M. Kervigen qui conclut à la nécessité d'une augmentation de 15% du prix des billets et des abonnements.

3 et  
6-7-37  
approuvée le  
8-1-1937

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs de transport par bateaux, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1937, aux taux ci-dessous indiqués, et demande à M. le Préfet de vouloir bien approuver les dits taux.

Prix du billet	Bretemont - Chantenay	0 <sup>fr</sup> 35	au lieu de 0.30
"	Bretemont - Nantes	1 <sup>fr</sup> 15	" 1 <sup>fr</sup>
"	Bretemont - les Antilles	0 <sup>fr</sup> 40	" 0 <sup>fr</sup> 35
	Antilles - Nantes	0. 90	" 0. 65
Abonnement	Bretemont - Chantenay, 15 jours	10 <sup>fr</sup>	" 9 <sup>fr</sup>
"	Bretemont - Nantes	28 <sup>fr</sup>	" 25 <sup>fr</sup>
"	Bretemont - Antilles Antilles - et	14 <sup>fr</sup>	" 12 <sup>fr</sup>

Projet de caserne de gendarmerie.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le Commandant de Gendarmerie lui a communiqué le projet de caserne à édifier à Port-Rousseau. Ce projet comprend la mise à la disposition de la gendarmerie d'un terrain cédé à titre gratuit, sur le Champ de foire de Port-Rousseau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de céder à titre gratuit, pour la construction de la caserne de gendarmerie, une parcelle de terrain sur le Champ de foire de Port-Rousseau, d'une surface de 800<sup>m</sup> environ, pouvant être portée à 900<sup>m</sup>.

Le Conseil municipal se réunit ensuite en séance secrète pour examiner les diverses demandes d'assistance.

Assistance aux vieillards.

Dominique de secours à Reze.

1 M<sup>me</sup> Chauvet Elisa, 1<sup>er</sup> Quibriaic, rue Alsace-Lorraine



- 15, âgée de 70 ans, non proposée ;  
2 - Michaud Marie, V<sup>o</sup>e Brou, 74 ans, rue Aristide Briand 66, non proposée ;  
3 - Fébreau Anne, 92 ans, au Chêne-creux, proposé pour 50<sup>fr</sup> ;  
4 - Béliard François, 62 ans, à la Bascartière, non proposé ; les enfant peuvent subvenir à ses besoins ;  
5 - Andréon Louis, 75 ans, rue de la Fonderie 19, non proposé ;  
6 - Pénard Léon, 44 ans, à la Volière, proposé pour 50<sup>fr</sup> ;  
7 - Rollard, V<sup>o</sup>e Galion, 61 ans, 21 rue Félix-Faure, proposé pour 40<sup>fr</sup> ;  
8 - Capitaine Jean, 43 ans à Brestanault, proposé pour 50 francs ;  
9 - Agnès Pauline, V<sup>o</sup>e Douaud, 70 ans, rue du Puits Baron 59, non proposée ;  
10 - Esage Henri, 35 ans, rue de la Douane, proposé pour 40<sup>fr</sup> ;  
11 - Pineau Charles, 69 ans, rue du Puits-Baron 59, proposé pour 50<sup>fr</sup> ;  
12 - Fortuné Gabriel, 42 ans, rue Simon Foucault, non proposé ;  
13 - Rantureau Marie Louise, 68 ans, rue Sadi-Carnot 88, proposée pour 20 francs ;  
14 - Mathelier Marie, 74 ans, à Ragon, proposée pour 40<sup>fr</sup> ;  
15 - Macé Louis, à la Blordière, proposé pour 30 francs ;  
16 - Macé veuve Mercier Eustance, à la Blordière, proposé pour 40 francs ;  
17 - V<sup>o</sup>e Barre, veuve Lamy Marie, rue Lechat, proposée pour 40<sup>fr</sup> ;  
Demande d'augmentation : Gierard Virginie, V<sup>o</sup>e Hamon, 70 ans, rue Moreau, proposé pour 40<sup>fr</sup> à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1936.

Domicile de secours hors commune

1. Lemorie Henriette, V<sup>o</sup>e Lannay, 71 ans, rue Francisco-Ferrer, avis favorable ;



2. Pillault Marie Louise, V<sup>e</sup> Pasquinet, 55 ans, en  
G<sup>o</sup> Clos, avis favorable;
3. Barre Emilie, V<sup>e</sup> L'heritain, 70 ans, au Port au  
Ble, avis favorable;
4. Valton Desirée, V<sup>e</sup> Morin, 68 ans, rue George  
Cretin, avis favorable;
5. Richard Jean B<sup>te</sup> 48 ans, rue Felix-Faure 35,  
avis favorable;
6. Orillon Jeanne V<sup>e</sup> David, 80 ans, rue de l'Industrie  
45, avis defavorable;
7. Quintin Joseph 72 ans, rue du Puits-Baron 31,  
avis defavorable;
8. Crot Jean Marie, 69 ans, rue Aristide Briand 69  
avis defavorable;
9. Raynideau Marie, e'pouse Crot, 47 ans, avis  
favorable;
10. Riviere Francois, rue Doujean 47 ans, avis favorable;
11. Herrouin Paul, 23 ans, rue Trois Moulins, avis  
favorable.

### Assistance aux femmes en couches.

#### Domicile de secours à Rezé.

1. Besseau, e'pouse Berthome, à la G<sup>de</sup> Haie, 4<sup>e</sup>  
enfant, proposee;
2. Leclair, nee Herbonnet Emilienne, aux Busses-  
Chapelles, 4<sup>e</sup> enfant, proposee;
3. Gefflot, nee Gicquel Antoniette, rue Sadi-Carnot 67,  
2<sup>e</sup> enfant, non proposee;
4. Boisard, nee Guerin Noemie, à la G<sup>de</sup> Haie, 3<sup>e</sup>  
enfant, proposee;
5. Ricordeau, nee Cornet, à la Morinière, 2<sup>e</sup> enfant,  
non proposee;
6. Abelard, nee Aurean Andrei, à la Blorvière, 3<sup>e</sup>  
enfant, proposee;
7. Artaud, nee Augault Renee, à la Chaussee,  
2<sup>e</sup> enfant, proposee;
8. Roche, nee Leparoux, Simone, à Manfertain,  
5<sup>e</sup> enfant, proposee;
9. Ploteau, nee Levenas Suzanne, à Bretehoult,

proposée ;

10 - Parais, née Barbeau Juliette, à Anferthuis,  
1<sup>er</sup> enfant, non proposée ;

11 - Fruchetem, née Dirc' Guélinne, avenue  
de la Rivé, 3<sup>e</sup> enfant, proposée ;

12 - Drouet, née Couillon Marie, à Brestanvout,  
proposée ;

13 - Drouet, née Couillon Madeleine, à Brestanvout  
proposée ;

14 - Lorin, née Chouzeau, Anne, rue de l'Indus-  
trie 12, proposée ;

15 - Fournier, née Virland Jeanne, rue Louis  
Mace, 1<sup>er</sup> enfant, proposée ;

16 - Chapeau, née Leray, rue François-Ferrer,  
3<sup>e</sup> enfant, rournée ;

Comité de secours hors-commune.

1. Coisy, née Marchais Germaine, rue Sadi-  
Carnot 54, 3<sup>e</sup> enfant, non proposée ;

2. Depasse, née Louchet Valentine, rue Chapelle  
3<sup>e</sup> enfant, proposée ;

3. Rouzic Augustine, à Brestanvout, 4<sup>e</sup> enfant  
proposée ;

4. Guinche, née Benoit Marie, à Brestanvout  
6<sup>e</sup> enfant, proposée ;

5. Gentet, née Radoleau Estance, la Coatière,  
2<sup>e</sup> enfant, non proposée ;

6. Pineau, née Lemarié Marie Louise, 60  
rue de l'Industrie, 1<sup>er</sup> enfant, non proposée ;

7. Charand, née Bouvet Gabrielle, à Brestanvout  
5<sup>e</sup> enfant, proposée ;

8. Serre Jeanne, née Bardif, 35 rue du Pont-Berou  
2<sup>e</sup> enfant, non proposée.

Demande d'hospitalisation.

M<sup>lle</sup> HUSSON Renée, 49 ans, demeurant à  
Nantes (actuellement à l'Hôtel-Dieu), sans ressources et  
incapable ; avis favorable.

La séance est levée à 11<sup>h</sup> 30.



